

NORME
INTERNATIONALE

ISO/CEI
9646-5

Deuxième édition
1994-12-15

**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Cadre général et méthodologie des
tests de conformité —**

Partie 5:
**Spécifications pour laboratoires d'essais et
clients pour le procédé d'évaluation de
conformité**

Information technology — Open Systems Interconnection — Conformance testing methodology and framework —

Part 5: Requirements on test laboratories and clients for the conformance assessment process



Numéro de référence
ISO/CEI 9646-5:1994(F)

Sommaire

Avant-propos	iii
Introduction	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Définitions	3
4 Abréviations	3
5 Aperçu général du processus d'évaluation de conformité	5
5.1 Introduction	5
5.2 Préparation des essais	5
5.3 Conduite des essais	5
5.4 Production des rapports d'essai	6
6 Préparation des essais	6
6.1 Introduction	6
6.2 Conditions de testabilité d'un système à tester	6
6.3 Communication entre le laboratoire d'essais et le client	9
6.4 Documentation nécessaire à l'évaluation de conformité	11
7 Conduite des essais	15
7.1 Introduction	15
7.2 Analyse de la conformité statique	15
7.3 Sélection des tests	16
7.4 Paramétrisation des tests	20
7.5 Vérification des procédures de coordination des tests	20
7.6 Campagne de tests	21
7.7 Abandons négociés au cours de la campagne de tests	24
8 Production des rapports d'essai	24
8.1 Rapports d'essai de conformité	24
8.2 Rapport d'essai de conformité du système (SCTR)	25
8.3 Rapport d'essai de conformité au protocole (PCTR)	26
9 Compatibilité avec la présente partie de l'ISO/CEI 9646-5	27
9.1 Rôle du laboratoire d'essais	27
9.2 Rôle du client	28

© ISO/CEI 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1996

Imprimé en Suisse

Annexes

A	Modèle de rapport d'essai de conformité du système (SCTR)	29
A.1	Introduction	29
A.2	Conformité	29
A.3	Le formulaire SCTR	29
B	Modèle de rapport d'essai de conformité au protocole (PCTR)	33
B.1	Introduction	33
B.2	Conformité	33
B.3	Le formulaire PCTR	33
C	Modèle de formulaire IXIT simplifié	37
C.1	Introduction	37
C.2	Le formulaire IXIT	37

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9646-5:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/596549bf-8232-45cc-8711-4a635f848872/iso-iec-9646-5-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/596549bf-8232-45cc-8711-4a635f848872/iso-iec-9646-5-1994>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particulier de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 9646-5 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité 21, *Interconnexion des systèmes ouverts, gestion des données et traitement réparti ouvert*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/CEI 9646-5:1991).

L'ISO/CEI 9646 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Cadre général et méthodologie des tests de conformité* :

- *Partie 1 : Concepts généraux*
- *Partie 2 : Spécification des suites de tests abstraites*
- *Partie 3 : Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN)*
- *Partie 4 : Réalisation des tests*
- *Partie 5 : Spécifications pour laboratoires d'essais et clients pour le procédé d'évaluation de conformité*
- *Partie 6 : Spécification de test pour les profils de protocoles*
- *Partie 7 : Déclarations de conformité de mise en œuvre*

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI 9646. L'annexe C est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

Les essais de conformité exigent que le laboratoire d'essais et le client se comprennent et soient d'accord. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 traite des rôles du laboratoire d'essais et du client au cours du processus d'évaluation de conformité, de la nécessité d'avoir un accord entre eux et de leur responsabilité respective.

Le processus d'évaluation de conformité est la partie la plus visible de la démarche globale de conformité ; c'est au cours de ce processus que les résultats de la normalisation des essais de conformité et des suites de tests sont utilisés. C'est aussi au cours de cette étape qu'il est le plus nécessaire de prévoir la possibilité de variantes. Comme la présente partie de l'ISO/CEI 9646 traite du processus, relativement formel, de préparation de la conduite des essais, il est important que ces variantes soient limitées en nombre et en nature. Un des principaux objectifs de la normalisation des essais de conformité est de pouvoir comparer, à un niveau acceptable et utile, les résultats d'évaluations de conformité de réalisations semblables. Pour ceci, non seulement les mêmes sources de tests (c'est-à-dire, tels que spécifiés dans les normes) devront être utilisées mais aussi les mêmes méthodes de sélection de ces tests et de paramétrisation de ces tests ; de plus, la présentation des résultats devra, dans une grande mesure, être la même.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 traite de ce que devront prendre en compte le laboratoire d'essais et le client pour assurer la cohérence de l'évaluation de conformité. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'adresse surtout aux laboratoires d'essais et à leurs clients. À la demande d'un client, le laboratoire d'essais est responsable de la conduite de l'évaluation de conformité d'une réalisation. En général, les laboratoires d'essais sont :

- 1) des organisations développant et fournissant des réalisations OSI (laboratoires d'un fournisseur) ;
- 2) des organisations désirant vérifier elles-mêmes des réalisations OSI avant de les utiliser (laboratoires d'un utilisateur) ;
- 3) des organisations, indépendantes des fournisseurs et des utilisateurs de réalisations OSI (laboratoires indépendants).

Les clients peuvent être des réalisateurs ou des fournisseurs de systèmes réels ouverts ou d'autres systèmes OSI, qui demandent à faire tester leurs réalisations. Ils peuvent être aussi des acheteurs de ces réalisations ou toute autre partie concernée. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'applique quelle que soit la relation existant entre le client et la réalisation. Au cours du processus d'évaluation de conformité, le client est responsable des déclarations de conformité accompagnant le système à tester (SUT) et de la configuration du SUT.

Par ailleurs, la présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'adresse aussi :

- a) aux réalisateurs d'outils de test ;
- b) aux organisations responsables de l'accréditation des laboratoires d'essais affiliés à des fournisseurs ou à des utilisateurs, ou des laboratoires d'essais indépendants ;
- c) aux organisations responsables de l'attribution de certificats basés sur des rapports d'essai de conformité produits par des laboratoires d'essais ;
- d) aux lecteurs de rapports d'essai de conformité.

Dans la présente partie de l'ISO/CEI 9646, le processus d'évaluation de conformité, en ce qui concerne le laboratoire d'essais et le client, est divisé en trois phases :

- i) la préparation des essais ;
- ii) la conduite des essais ;
- iii) la production des rapports d'essai.

L'article 5 donne un aperçu général de ces trois phases. Les articles 6 à 9 spécifient les conditions relatives à la conduite de ces trois phases.

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 9646, on suppose qu'un laboratoire d'essais existe déjà et est organisé pour fournir un service d'évaluation de conformité. On suppose qu'un réalisateur d'outils de test (qui peut ou non appartenir à la même organisation) a fourni au laboratoire d'essais des outils de test des réalisations, pour un ou plusieurs protocoles OSI et suivant une ou plusieurs méthodes de test abstraites (ATM). La présente partie de l'ISO/CEI 9646 définit la responsabilité du laboratoire d'essais dans la conduite de l'évaluation de conformité pour un client donné.

De même, on suppose qu'un client est prêt à demander l'évaluation de conformité d'une réalisation OSI, que le client connaît les normes appropriées, les concepts relatifs aux essais de conformité et aux méthodes de test abstraites et qu'il est prêt à coopérer avec le laboratoire d'essais. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 définit la responsabilité du client en ce qui concerne à la fois la testabilité du système proposé et la conduite de l'évaluation de conformité.

Il est recommandé de lire la présente partie de l'ISO/CEI 9646 en même temps que l'ISO/CEI 9646-1.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 est également publiée par l'UIT-T en tant que Recommandation X.294, mais le texte n'est pas identique.

Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Cadre général et méthodologie des tests de conformité —

Partie 5:

Spécifications pour laboratoires d'essais et clients pour le procédé d'évaluation de conformité

1 Domaine d'application

1.1 La présente partie de l'ISO/CEI 9646 définit la responsabilité du laboratoire d'essais et du client dans la conduite du processus d'évaluation de conformité. Elle spécifie les conditions à remplir pour que soient comparables les résultats de tests de réalisations semblables, quand les essais sont effectués par des laboratoires d'essais différents. Les réalisations peuvent porter sur une spécification de base seulement, plusieurs spécifications de base, ou sur un ou plusieurs profils basés sur une ou plusieurs spécifications de base. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 fournit également quelques conseils sur la conduite de l'évaluation de conformité.

1.2 Les conditions spécifiées comprennent :

- a) les conditions à remplir pour qu'une réalisation soit testable, en ce qui concerne les méthodes de test abstraites ;
- b) les responsabilités du laboratoire d'essais et du client au cours du processus d'évaluation de conformité ;
- c) l'échange des informations techniques et administratives : ces informations comprennent une déclaration de conformité du système (SCS), une déclaration de conformité d'une mise en œuvre (ICS) pour chaque spécification de base ou spécification de profil concerné et les informations complémentaires nécessaires aux essais de conformité (PIXIT) pour chaque suite de tests abstraite à utiliser pour les essais de spécification de base, de combinaison de spécifications de base ou de composants de profil, selon le cas, et enfin pour les essais de profils, le sommaire des spécifications d'essai de profil (PTS) de chaque profil ;
- d) la coopération entre le laboratoire d'essais et le client pour qu'ils se mettent d'accord sur la définition de la réalisation à tester, sur les méthodes de test abstraites et les suites de tests abstraites à utiliser et sur les conditions dans lesquelles vont se dérouler les essais ;
- e) les conditions relatives à la structure et au contenu des rapports d'essai de conformité où sont présentés les résultats de l'évaluation de conformité.

1.3 La présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'applique aussi bien aux laboratoires affiliés à des fournisseurs ou à des utilisateurs qu'aux laboratoires indépendants.

1.4 La présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'applique à l'évaluation de conformité de mises en œuvre

- de spécifications de base OSI et celles concernant les Réseaux Numériques à Intégration de Services (RNIS) qui remplissent les conditions définies dans l'ISO/CEI 9646-2 concernant le caractère testable des réalisations et/ou ;
- de spécifications de profil OSI et RNIS qui remplissent les conditions définies dans l'ISO/CEI 9646-6 concernant le caractère testable des réalisations ;

basée

- sur les spécifications d'essai de conformité compatibles avec l'ISO/CEI 9646-2 ;
- et selon le cas, sur les sommaires de spécifications d'essai de profil (PTS) et sur les spécifications d'essai spécifiques de profil (PSTS) compatibles avec l'ISO/CEI 9646-6 ;

et utilisant les outils de test compatibles avec l'ISO/CEI 9646-4.

1.5 La présente partie de l'ISO/CEI 9646 ne traite pas des aspects suivants :

- a) la production et la fourniture au client d'informations de diagnostic résultant des essais effectués par le laboratoire d'essais, en plus de celles enregistrées dans le journal de conformité ;
- b) les aspects relatifs au fonctionnement du laboratoire d'essais qui ne sont pas spécifiques aux essais de mises en œuvre de normes de base OSI et de profils ;
- c) l'accréditation des laboratoires d'essais ;
- d) la certification des mises en œuvre de protocoles OSI.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI 9646. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI 9646 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 7498:1984, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Modèle de référence de base*.

[Voir aussi Recommandation CCITT X.200 (1984)]

ISO/TR 8509:1987, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Conventions de services*.

[Voir aussi Recommandation CCITT X.210 (1988)]

ISO/CEI 9646-1:1994, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Cadre général et méthodologie des tests de conformité — Partie 1 : Concepts généraux*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.290—¹⁾]

ISO/CEI 9646-2:1994, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Cadre général et méthodologie des tests de conformité — Partie 2 : Spécification des suites de tests abstraites*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.291—¹⁾]

ISO/CEI 9646-3:1992, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 3 : Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN)*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.292 (1993)]

ISO/CEI 9646-3 Amd 1:—¹⁾, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 3 : Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN) — Amendement 1 : Extensions TTCN*.

ISO/CEI 9646-4:1994, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Cadre général et méthodologie des tests de conformité — Partie 4 : Réalisation des tests*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.293—¹⁾]

ISO/CEI 9646-6:1994, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Cadre général et méthodologie des tests de conformité — Partie 6 : Spécification de test pour les profils de protocoles*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.295—¹⁾]

ISO/CEI 9646-7:—¹⁾, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Cadre général et méthodologie des tests de conformité — Partie 7 : Déclaration de conformité de mise en œuvre*.

[Voir aussi Recommandation UIT-T X.296—¹⁾]

1) À publier.

3 Définitions

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 utilise les termes définis dans l'ISO/CEI 9646-1.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 utilise également les termes suivants :

- 3.1 liste de contrôle du client** : Enregistrement des informations relatives aux essais, fournies au laboratoire d'essais par le client, au cours de la phase de préparation du processus d'évaluation de conformité.
- 3.2 gestionnaire des essais (côté client)** : Personne désignée par le client pour prendre la responsabilité de tout ce qui concerne les essais de conformité de la réalisation à tester.
- 3.3 abandon négocié (au cours du processus d'évaluation de conformité)** : Décision mutuelle du laboratoire d'essais et du client de mettre fin au processus d'évaluation de conformité.
- 3.4 opérateur du système à tester** : Une ou plusieurs personnes désignées par le client pour prendre la responsabilité du fonctionnement du SUT au cours des essais de conformité.
- 3.5 liste de contrôle du laboratoire d'essais** : Enregistrement des informations relatives aux essais, fournies au client par le laboratoire, au cours de la phase de préparation du processus d'évaluation de conformité.
- 3.6 gestionnaire du laboratoire d'essais** : Personne désignée par le laboratoire d'essais pour prendre la responsabilité de tout ce qui concerne le fonctionnement du laboratoire d'essais.
- 3.7 opérateur des tests** : Une ou plusieurs personnes désignées par le laboratoire d'essais pour prendre la responsabilité de l'exécution des essais de conformité de la réalisation à tester.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Abréviations

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 utilise les abréviations suivantes, définies dans l'ISO/CEI 9646-1 :

NOTE — Les abréviations utilisées sont celles de la version anglaise. Dans le présent article, on donne la forme de ces abréviations développée en français. La forme anglaise est indiquée entre parenthèses pour aider à la compréhension.

ASP	primitive de service abstrait (abstract service primitive)
ATM	méthode de test abstraite (abstract test method)
ATS	suite de tests abstraite (abstract test suite)
BIT	essai d'interconnexion de base (basic interconnection test)
ETS	suite de tests exécutable (executable test suite)
ICS	déclaration de conformité d'une mise en œuvre (implementation conformance statement)
IUT	réalisation à tester (implementation under test)
IXIT	informations complémentaires nécessaires aux essais de conformité (implementation extra information for testing)
MOT	outils de test (means of testing)

MPyT	essai en mode multiparties (multi-party testing)
OSI	interconnexion de systèmes ouverts (open systems interconnection)
PCO	point de contrôle et d'observation (point of control and observation)
PCTR	rapport d'essai de conformité au protocole (protocol conformance test report)
PETS	suite de tests exécutable paramétrée (parameterized executable test suite)
PICS	déclaration de conformité d'une mise en œuvre de protocole (protocol implementation conformance statement)
PIXIT	informations complémentaires nécessaires aux essais de conformité (protocol implementation extra information for testing)
PSTS	spécification d'essai spécifique d'un profil (profile specific test specification)
PTS	spécification d'essai d'un profil (profile test specification)
RL	liste de conditions (requirements list)
SATS	suite de tests abstraite sélectionnée (selected abstract test suite)
SCS	déclaration de conformité du système (system conformance statement)
SCTR	rapport d'essai de conformité du système (system conformance test report)
SPyT	essai en mode partie unique (single-party testing)
SUT	système à tester (system under test)
TCP	procédures de coordination des tests (test coordination procedures)
TMP	protocole de gestion de test (test management protocol)
TSS&TP	structure d'une suite de tests et buts de test (test suite structure and test purposes)
TTCN	notation combinée arborescente et tabulaire (tree and tabular combined notation)
XRL	liste de conditions de l'IXIT (IXIT requirements list)

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 9646-5:1994

<https://standards.iteh.ai/standards/sist/596549bf-8232-45cc-8711-4a635f848872/iso-iec-9646-5-1994>

5 Aperçu général du processus d'évaluation de conformité

5.1 Introduction

La figure 1 de l'ISO/CEI 9646-1 illustre le processus d'évaluation de conformité dont un aperçu général est donné au paragraphe 6.3 de cette même partie de l'ISO/CEI 9646-1. Les paragraphes qui suivent présentent des conseils sur les trois phrases du processus : préparation des essais, conduite des essais, production des rapports d'essai.

5.2 Préparation des essais

La phase de préparation des essais comporte les étapes suivantes :

- a) étapes administratives générales, telles que le dépôt de demande d'essai par le client, la fourniture, par le laboratoire d'essais, de documents décrivant les procédures générales à suivre au cours de la conduite des essais et la fourniture, par le client, d'informations relatives au système à tester ;
- b) vérification que les documents fournis par le laboratoire d'essais (le ou les formulaires IXIT) et ceux fournis par le client (le ou les ICS, le ou les IXIT, le SCS) sont complets, ainsi que les autres informations échangées entre le laboratoire d'essais et le client ; la phase de préparation des essais pour un profil contient également la vérification que les documents liés au profil fournis par le laboratoire d'essais (le formulaire IXIT du profil) et ceux fournis par le client (l'ICS du profil et l'IXIT du profil, le SCS) sont complets.
- c) analyse de la configuration du SUT et choix d'une ou de plusieurs spécifications d'essai de conformité pour la ou les spécifications de base à tester et pour les profils éventuels ; cette analyse conduit soit à un accord sur le fait que le SUT et les outils de test du laboratoire sont chacun adaptés à la méthode de test abstraite choisie, soit à un abandon négocié en cas de désaccord ;
- d) préparation du SUT et des outils de test pour la configuration de test résultant du choix de la ou des méthodes de test abstraites.

L'article 6 définit la responsabilité respective du client et du laboratoire d'essais au cours de la phase de préparation des essais.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/596549bf-8232-45cc-8711-4a635f848872/iso-iec-9646-5-1994>

5.3 Conduite des essais

Au cours de la seconde phase sont conduits les essais proprement dits. Cette phase comporte :

- a) l'analyse de la conformité statique, au cours de laquelle le ou les ICS et le ou les IXIT sont examinés en détail ;
- b) la sélection et la paramétrisation des tests qui s'appliquent à la suite ou aux suites de tests exécutables (ou abstraites) ; ces actions permettent de définir la suite ou les suites de tests exécutables paramétrées (PETS) qui seront exécutées ;
- c) une ou plusieurs campagnes de tests, au cours desquelles sont exécutés :
 - 1) des essais d'interconnexion de base (facultatif) ;
 - 2) des essais de capacités ;
 - 3) des essais de comportement.

Si des difficultés surgissent au cours de la conduite des essais, le client et le laboratoire d'essais peuvent se mettre d'accord pour recommencer une campagne de tests, totalement ou en partie. Ils peuvent aussi se mettre d'accord sur un abandon négocié du processus d'évaluation de conformité.

NOTE — Les raisons d'un abandon négocié sont expliquées dans un rapport de test informel.

L'article 7 définit la responsabilité respective du client et du laboratoire d'essais au cours de la phase de conduite des essais.

5.4 Production des rapports d'essai

La troisième phase qui peut commencer avant la fin de la conduite des essais, consiste en la présentation de l'évaluation du processus d'évaluation de conformité. Cette évaluation est enregistrée dans le rapport d'essai de conformité au protocole (PCTR) et un sommaire est enregistré dans le rapport d'essai de conformité du système (SCTR). Les formulaires sont spécifiés dans les annexes B et A respectivement.

L'article 8 spécifie les conditions à remplir pour produire les rapports d'essai.

6 Préparation des essais

6.1 Introduction

Le présent article définit la responsabilité respective du client et du laboratoire au cours de la phase de préparation des essais. La phase de préparation du processus d'évaluation de conformité est illustrée par la figure 1. Au cours de cette phase, le client et le laboratoire s'assurent que la documentation nécessaire (comprenant le SCS, le ou les ICS, le ou les IXIT) est complète de façon satisfaisante pour chacun. De plus, des listes de contrôle à l'intention de chacun leur permet de s'assurer qu'ils sont en possession de toutes les informations nécessaires avant le début de la conduite des essais. Chacun doit fournir à l'autre les informations indiquées par sa propre liste de contrôle. En particulier, les caractéristiques du SUT déterminant sa configuration et influençant le choix de la ou des méthodes de test doivent avoir été définies avec précision. On suppose que les conditions de testabilité du SUT ont été remplies par le client avant qu'il ne contacte le laboratoire d'essais.

En préalable à la conduite des essais, le client et le laboratoire d'essais doivent se mettre d'accord sur la ou les méthodes de test abstraites et sur les conditions dans lesquelles se déroulera la campagne de tests. En cas d'accord, le laboratoire d'essais choisit les outils de test adaptés à la méthode de test choisie et entame la phase de conduite des essais ; sinon, un abandon négocié peut être décidé.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/596549bf-8232-45cc-8711-4a6351848872/iso-iec-9646-5-1994>

6.2 Conditions de testabilité d'un système à tester

6.2.1 Rôle du client

6.2.1.1 Généralités

Le client doit s'assurer que le SUT est testable pour chaque spécification de base mise en œuvre dans l'IUT, par au moins une des méthodes de test abstraites.

Si l'IUT contient un ou plusieurs protocoles impliquant plusieurs entités, le client doit s'assurer que le SUT est testable par une méthode de test en mode multiparties (MPyT) mettant en œuvre le nombre de testeurs inférieurs nécessaire.

NOTE — La présente partie de l'ISO/CEI 9646 n'impose pas une ou plusieurs méthodes de test abstraites au client, tant qu'une méthode au moins est utilisable en configurant le SUT de manière appropriée.

Chacune des méthodes décrites à l'article 11 de l'ISO/CEI 9646-2:1994 impose des conditions particulières pour que le SUT puisse être testé. Ces conditions varient suivant la méthode de test.

Pour chaque méthode de test abstraite par laquelle il déclare que le SUT peut être testé, le client doit garantir que le SUT offre les moyens de contrôle et d'observation nécessaires et que le SUT permet d'exécuter les procédures de coordination des tests appropriées.

Les paragraphes suivants spécifient d'autres conditions relatives au caractère testable du SUT pour chacune des méthodes de test abstraite en mode partie unique (SPyT). Les méthodes de test en mode multiparties peuvent imposer des combinaisons de conditions particulières du mode partie unique, selon la nature du ou des testeurs supérieurs et les procédures de coordination des tests utilisées par chaque méthode de test en mode MPyT.

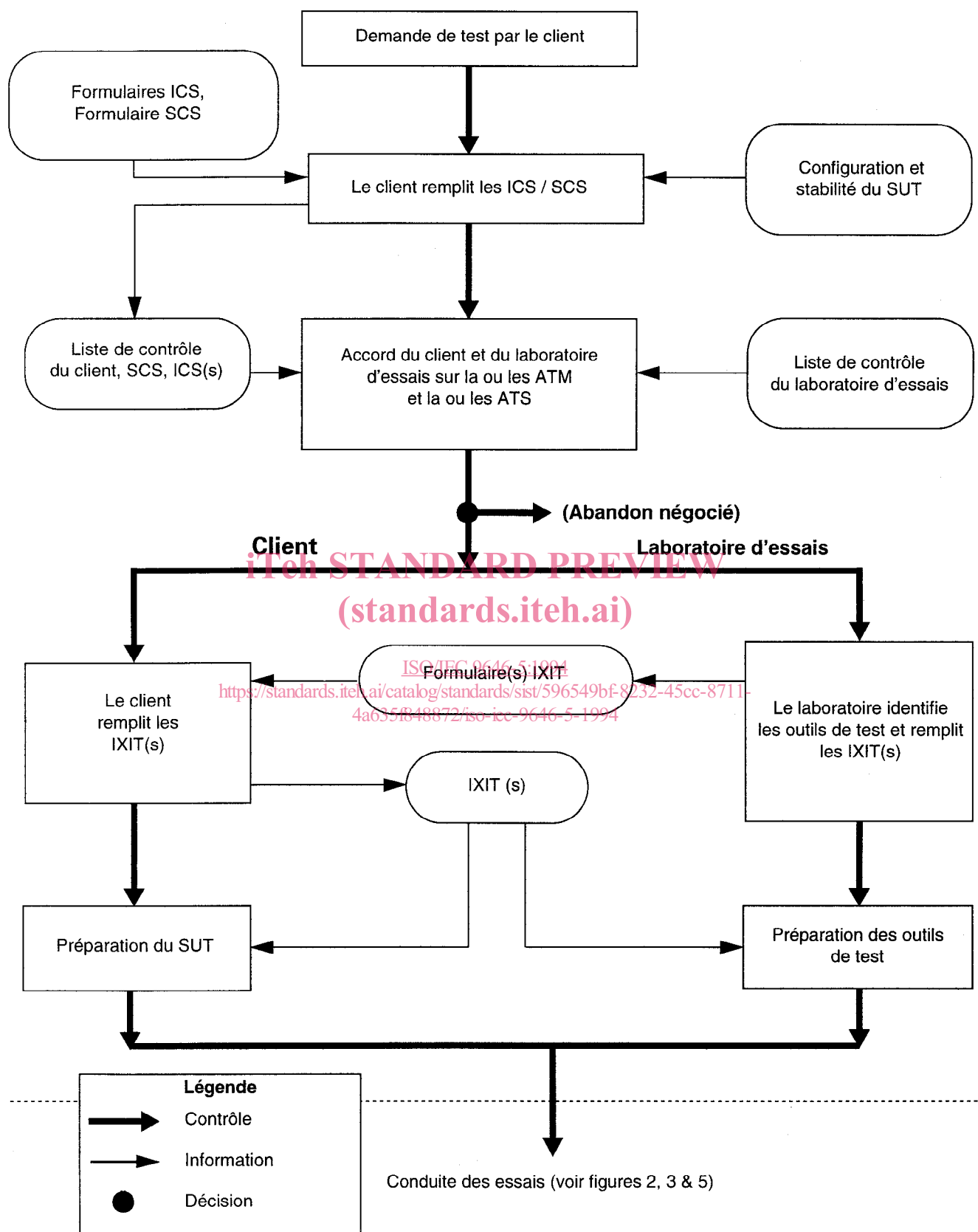


Figure 1 — Préparation des essais